

## ANNEXE 2

### **Prescription générale s'appliquant à tous les itinéraires :**

- Selon les dispositions de l'article 6 alinéa 3 de l'arrêté du 4 mai 2006 modifié le pétitionnaire s'engage à reconnaître l'itinéraire autorisé et avoir vérifié
- qu'aucun obstacle fixe, notamment dans les traversées d'agglomération, ne gêne ou n'empêche le passage de son convoi
  - que les caractéristiques de son convoi lui permettent de respecter les conditions minimales de franchissement des passages à niveau et des ouvrages d'art.
  - L'usage d'un réseau préétabli ne le dispense pas de cette reconnaissance, le réseau pouvant à tout moment subir des modifications

Seymour MORSY

(\*) Il est rappelé, concernant les indications de hauteurs qu'elles ne sont représentatives ni du tirant d'air de l'ouvrage (donnée surfacique) ni de l'épure de franchissement (donnée volumique). Elles ne sauraient constituer qu'une indication et non un engagement du gestionnaire. Elles ne sauraient dispenser le pétitionnaire de la reconnaissance complète de son itinéraire, de tous ses points singuliers et particulièrement des conditions de franchissement des PS ou des PI.

### **1) Réseau 72 tonnes entre le département de la Creuse et la Haute-Vienne**

RN / RD	MASSE EN TONNES	DÉFINITION LITTÉRALE	Prescriptions des gestionnaires de réseaux	Caractéristiques maximales
RN 145	72	Entre l'échangeur n°23 de l'A20, limite département Creuse (23) / Haute-Vienne (87) et le giratoire RN 145 / RD 1 / RN 147 / RD 945 / RN 147 à Bellac	<p style="text-align: center;"><b><u>DIRCO</u></b></p> <p>Avant tout passage sur le réseau DIRCO, le transporteur doit prévenir le CIGT de son entrée et sa sortie du réseau                      Pour avis, information contacter le district de Guéret : <a href="mailto:District-Gueret@developpement-durable.gouv.fr">District-Gueret@developpement-durable.gouv.fr</a></p> <p><b>(1) Passage</b>                      — Circulation libre en rase campagne *                      — En zone urbaine, pas de circulation de nuit ni aux heures de pointe (9H-11H30 &amp; 14H – 16H) **</p> <p><b>(2) Caractéristiques du convoi</b>                      — 72t largeur 2,5 m longueur 27 m : circulation libre                      — 72t largeur 3 m longueur 20 m : voiture pilote avant le convoi                      — 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur bidirectionnelle : voiture pilote avant le convoi                      — 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur 2 x 2 voies : voiture pilote derrière le convoi et roues de droite sur bande de rive</p> <p><b>(3) Masse</b>                      Le réseau DIRCO est :                      — autorisé pour les convois entre 48 et 72t                      — autorisé pour les convois entre 72 et 120t avec passage sur les ouvrages obligatoirement seuls et au pas et sans autre circulation</p> <p><b>(4) Masse sur passage supérieur</b>                      Les ouvrages passant au-dessus du réseau national sont sous la responsabilité du gestionnaire de la voie portée (département, communes, etc.). Les autorisations de passage sur ces ouvrages, notamment masse, sont à obtenir auprès d'eux.</p> <p><b>(5) Hauteur</b>                      Le transporteur doit faire une reconnaissance préalable de son itinéraire pour vérifier qu'il pourra passer sur le réseau.                      * La rase campagne va de Blanzac PR 0+000 à Saint-Amand-Magnazeix PR 29+150                      ** Il n'y a pas de zone urbaine dans ce secteur</p>	<p style="text-align: center;"><b>DIRCO</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Voir prescriptions</b></p> <p>Le pont de la RN 145 au-dessus de l'A20 à hauteur de l'échangeur de La Croisière est limité à <u>72 tonnes</u>.</p> <p>Le giratoire de la RN 145 situé côté Haute-Vienne au droit de l'échangeur n°23 limite les convois de grande longueur. Il en est de même avec les bretelles d'accès et de sortie de cet échangeur de l'A20.</p>

**2) Réseau 120 tonnes entre le département de la Haute-Vienne et la Vienne**

RN / RD	MASSE EN TONNES	DÉFINITION LITTÉRALE	Prescriptions des gestionnaires de réseaux	Caractéristiques maximales
RN 147	120	<p>Limite dept 86/87 N 147 / N 147 jusqu'à Échangeur N 147 / N 520 / D 947 87000 Limoges via Bellac</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>DIRCO</u></b></p> <p>Avant tout passage sur le réseau DIRCO, le transporteur doit prévenir le CIGT de son entrée et sa sortie du réseau <u>Pour avis, informations, contacter : <a href="mailto:district-poitiers.dirco@developpement-durable.gouv.fr">district-poitiers.dirco@developpement-durable.gouv.fr</a></u></p> <p><b>(1) Passage</b> — Circulation libre en rase campagne * — En zone urbaine, pas de circulation de nuit ni aux heures de pointe (9H-11H30 &amp; 14H – 16H) **</p> <p><b>(2) Caractéristiques du convoi</b> — 72t largeur 2,5 m longueur 27 m : circulation libre — 72t largeur 3 m longueur 20 m : voiture pilote avant le convoi — 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur bidirectionnelle : voiture pilote avant le convoi — 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur 2 x 2 voies : voiture pilote derrière le convoi et roues de droite sur bande de rive — 120t largeur 3 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant — 120t largeur 3,5 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi, roues de droite sur bande de rive et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant</p> <p><b>(3) Masse</b> Le réseau DIRCO est : — autorisé pour les convois entre 48 et 72t — autorisé pour les convois entre 72 et 120t avec passage sur les ouvrages obligatoirement seuls et au pas et sans autre circulation</p> <p><b>(4) Masse sur passage supérieur</b> Les ouvrages passant au-dessus du réseau national sont sous la responsabilité du gestionnaire de la voie portée (département, communes, etc.). Les autorisations de passage sur ces ouvrages, notamment masse, sont à obtenir auprès d'eux.</p> <p><b>(5) Hauteur</b> Le transporteur doit faire une reconnaissance préalable de son itinéraire pour vérifier qu'il pourra passer sur le réseau.</p> <p style="text-align: center;">* La rase campagne va de Couzeix PR 9+000 à Bussière-Poitevine PR 61+117 ** Il n'y a pas de zone urbaine dans ce secteur</p>	<p style="text-align: center;"><b>DIRCO</b> <b>Voir prescriptions</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Commune de Peyrilhac</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SNCF</b> <b>Ligne Dorat – Limoges Bénédictins</b> Passage à niveau n°52, Lieu-dit « La Gare », hors agglomération, largeur 7m, une seule voie</p>

Annexe de l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 définissant les réseaux routiers « 120 tonnes », « 94 tonnes » et « 72 tonnes » du département de la Haute-Vienne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées

RN / RD	MASSE EN TONNES	DÉFINITION LITTÉRALE	Prescriptions des gestionnaires de réseaux	Caractéristiques maximales
RD 947	120	Échangeur N 147 / N 520 / D 947 87000 Limoges jusqu'au carrefour RD 947 Bd du Vigenal, Bd de Beaublanc, route de Bellac 87000	<p style="text-align: center;"><b><u>Ville de Limoges</u></b></p> <p>La circulation des transports exceptionnels est interdite de 07h30 à 9h00 et de 16h30 à 19h00.</p> <p>Pour tout convoi de plus de 4m de largeur, le transporteur devra prévenir 48h avant son passage, la direction du domaine public de la ville de Limoges au téléphone 05.55.45.63.17 pour vérifier la libre circulation de l'itinéraire.</p> <p>Pour les convois d'une hauteur supérieure à 5,00 m, le transporteur devra contacter au moins deux semaines à l'avance la Société des Transports en Commun de Limoges Métropole (TCLM) au 05.55.34.24.84 fax : 05.55.34.87.30 pour vérifier les possibilités et les conditions de passage sous les lignes aériennes de trolleybus.</p> <p>En raison de manifestations importantes et récurrentes, la circulation sur cet itinéraire est difficile voire impossible, le dimanche 1<sup>er</sup> mars et du 20 au 27 juin.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Ville de Limoges</b></p> <p>Voir prescription si le convoi est supérieur à 4,00 m de large (largeur de la voie routière) et 5,00 m de hauteur (lignes aériennes de trolley-bus)</p>

(\*) Il est rappelé, concernant les indications de hauteurs qu'elles ne sont représentatives ni du tirant d'air de l'ouvrage (donnée surfacique) ni de l'épure de franchissement (donnée volumique). Elles ne sauraient constituer qu'une indication et non un engagement du gestionnaire. Elles ne sauraient dispenser le pétitionnaire de la reconnaissance complète de son itinéraire, de tous ses points singuliers et particulièrement des conditions de franchissement des PS ou des PI.

### 3) Réseau 120 tonnes entre le département de la Haute-Vienne et la Charente

RN / RD	MASSE EN TONNES	DÉFINITION LITTÉRALE	Prescriptions des gestionnaires de réseaux	Caractéristiques maximales
RN 141	120	RN141 limites départements – Charente 16 / Haute-Vienne 87 87200 Saint- Junien jusqu'à - Giratoire N 141 / N 520 / D 941 / D 2000 - 87000 Limoges	<p style="text-align: center;"><b>DIRCO</b></p> <p>Avant tout passage sur le réseau DIRCO, le transporteur doit prévenir le CIGT de son entrée et sa sortie du réseau  <u>Pour avis, informations, contacter le district de Limoges : <a href="mailto:District-Limoges.Dirco@developpement-durable.gouv.fr">District-Limoges.Dirco@developpement-durable.gouv.fr</a></u></p> <p><b>(1) Passage</b>            — Circulation libre en rase campagne *            — En zone urbaine, pas de circulation de nuit ni aux heures de pointe (9H-11H30 &amp; 14H – 16H) **</p> <p><b>(2) Caractéristiques du convoi</b>            — 72t largeur 2,5 m longueur 27 m : circulation libre            — 72t largeur 3 m longueur 20 m : voiture pilote avant le convoi            — 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur bidirectionnelle : voiture pilote avant le convoi            — 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur 2 x 2 voies : voiture pilote derrière le convoi et roues de droite sur bande de rive            — 120t largeur 3 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant            — 120t largeur 3,5 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi, roues de droite sur bande de rive et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant</p> <p><b>(3) Masse</b>            Le réseau DIRCO est :            — autorisé pour les convois entre 48 et 72t            — autorisé pour les convois entre 72 et 120t avec passage sur les ouvrages obligatoirement seuls et au pas et sans autre circulation</p> <p><b>(4) Masse sur passage supérieur</b>            Les ouvrages passant au-dessus du réseau national sont sous la responsabilité du gestionnaire de la voie portée (département, communes, etc.). Les autorisations de passage sur ces ouvrages, notamment masse, sont à obtenir auprès d'eux.</p> <p><b>(5) Hauteur</b>            Le transporteur doit faire une reconnaissance préalable de son itinéraire pour vérifier qu'il pourra passer sur le réseau.            * La rase campagne va de Verneuil-sur-Vienne PR 43+000 à St-Junien PR 71+1030            ** Il n'y a pas de zone urbaine dans ce secteur</p>	<p style="text-align: center;"><b>DIRCO</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Voir prescriptions</b></p>

(\*) Il est rappelé, concernant les indications de hauteurs qu'elles ne sont représentatives ni du tirant d'air de l'ouvrage (donnée surfacique) ni de l'épure de franchissement (donnée volumique). Elles ne sauraient constituer qu'une indication et non un engagement du gestionnaire. Elles ne sauraient dispenser le pétitionnaire de la reconnaissance complète de son itinéraire, de tous ses points singuliers et particulièrement des conditions de franchissement des PS ou des PI.

**4) Réseau 120 tonnes entre le département de la Haute-Vienne et la Dordogne**

RN / RD	MASSE EN TONNES	DÉFINITION LITTÉRALE	Prescriptions des gestionnaires de réseaux	Caractéristiques maximales
RN 21	120	N 21 — Giratoire N 21 / D 2000 jusqu'à Limite département – Dordogne 24/ Haute-Vienne 87 N 21 / N 21	<p style="text-align: center;"><b><u>DIRCO</u></b></p> <p>Avant tout passage sur le réseau DIRCO, le transporteur doit prévenir le CIGT de son entrée et sa sortie du réseau            Pour avis, informations, contacter le district de Limoges : <a href="mailto:District-Limoges.Dirco@developpement-durable.gouv.fr">District-Limoges.Dirco@developpement-durable.gouv.fr</a></p> <p><b>(1) Passage</b>            — Circulation libre en rase campagne *            — En zone urbaine, pas de circulation de nuit ni aux heures de pointe (9H-11H30 &amp; 14H – 16H) **</p> <p><b>(2) Caractéristiques du convoi</b>            — 72t largeur 2,5 m longueur 27 m : circulation libre            — 72t largeur 3 m longueur 20 m : voiture pilote avant le convoi            — 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur bidirectionnelle : voiture pilote avant le convoi            — 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur 2 x 2 voies : voiture pilote derrière le convoi et roues de droite sur bande de rive            — 120t largeur 3 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant            — 120t largeur 3,5 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi, roues de droite sur bande de rive et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant</p> <p><b>(3) Masse</b>            Le réseau DIRCO est :            — autorisé pour les convois entre 48 et 72t            — autorisé pour les convois entre 72 et 120t avec passage sur les ouvrages obligatoirement seuls et au pas et sans autre circulation</p> <p><b>(4) Masse sur passage supérieur</b>            Les ouvrages passant au-dessus du réseau national sont sous la responsabilité du gestionnaire de la voie portée (département, communes, etc.). Les autorisations de passage sur ces ouvrages, notamment masse, sont à obtenir auprès d'eux.</p> <p><b>(5) Hauteur</b>            Le transporteur doit faire une reconnaissance préalable de son itinéraire pour vérifier qu'il pourra passer sur le réseau.</p> <p style="text-align: center;">* La rase campagne va de Aixe-sur-Vienne PR 15+500 à Bussière-Galant PR 39+670            ** La zone urbaine va de Limoges PR 2+000 à Aixe-sur-Vienne PR 15+500</p>	<p style="text-align: center;"><b>DIRCO</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Voir prescriptions</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SNCF</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Ville d'AIXE-SUR-VIENNE</b>  <b>Ligne Limoges-Bénédictins</b>            – Angoulême            Passage à niveau n°11,            Avenue du Général de            Gaulle, en agglomération,            largeur 9m, une seule voie</p>

(\*) Il est rappelé, concernant les indications de hauteurs qu'elles ne sont représentatives ni du tirant d'air de l'ouvrage (donnée surfacique) ni de l'épure de franchissement (donnée volumique). Elles ne sauraient constituer qu'une indication et non un engagement du gestionnaire. Elles ne sauraient dispenser le pétitionnaire de la reconnaissance complète de son itinéraire, de tous ses points singuliers et particulièrement des conditions de franchissement des PS ou des PI.

**5) Réseau 120 tonnes entre le département de la Haute-Vienne et la Creuse**

RN / RD	MASSE EN TONNES	DÉFINITION LITTÉRALE	Prescriptions des gestionnaires de réseaux	Caractéristiques maximales
RD 941	120	Intersection RN 520 / RD 941 jusqu'à limite département de la Creuse 23 / Haute-Vienne 87	<p style="text-align: center;"><u>Ville de Limoges</u></p> <p>La circulation des transports exceptionnels est interdite de 07h30 à 9h00 et de 16h30 à 19h00.</p> <p>Pour tout convoi de plus de 4m de largeur, le transporteur devra prévenir 48h avant son passage, la direction du domaine public de la ville de Limoges au téléphone 05.55.45.63.17 pour vérifier la libre circulation de l'itinéraire.</p> <p>Pour les convois d'une hauteur supérieure à 5,00 m, le transporteur devra contacter au moins deux semaines à l'avance la Société des Transports en Commun de Limoges Métropole (TCLM) au 05.55.34.24.84 fax : 05.55.34.87.30 pour vérifier les possibilités et les conditions de passage sous les lignes aériennes de trolleybus.</p> <p>En raison de manifestations importantes et récurrentes, la circulation sur cet itinéraire est difficile voire impossible, le dimanche 1<sup>er</sup> mars et du 20 au 27 juin.</p> <p style="text-align: center;"><u>Conseil Départemental de la Haute-Vienne :</u></p> <p>En vue du franchissement du P.N. 17 à Saint-Léonard-de-Noblat, si le (temps prévisible nécessaire à cette manœuvre est supérieur à 7 secondes, il convient d'obtenir l'autorisation de passage auprès de la SNCF à l'aide du téléphone du P.N.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Ville de Limoges</b></p> <p>Voir prescription si le convoi est supérieur à 4,00 m de large (largeur de la voie routière) et 5,00 m de hauteur (lignes aériennes de trolley-bus)</p> <p style="text-align: center;"><b>SNCF</b></p> <p>Ville de <b>Saint-Léonard-de-Noblat</b> Ligne Palais – Eygurande-Merlines</p> <p>Passage à niveau PN 17, en agglomération avenue Gabriel Péri largeur 7m, voie double</p>

(\*) Il est rappelé, concernant les indications de hauteurs qu'elles ne sont représentatives ni du tirant d'air de l'ouvrage (donnée surfacique) ni de l'épure de franchissement (donnée volumique). Elles ne sauraient constituer qu'une indication et non un engagement du gestionnaire. Elles ne sauraient dispenser le pétitionnaire de la reconnaissance complète de son itinéraire, de tous ses points singuliers et particulièrement des conditions de franchissement des PS ou des PI.

**2) Réseau 120 tonnes entre le département de la Haute-Vienne et la Vienne**

RN / RD	MASSE EN TONNES	DÉFINITION LITTÉRALE	Prescriptions des gestionnaires de réseaux	Caractéristiques maximales
RN 520	120	<p>Échangeur A20 n°28 jusqu'à Échangeur RN 147 / RN 520 / RD 947</p> <p>Échangeur RN 147 / RN 520 / RD 947 jusqu'à giratoire RD 941 / D</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>DIRCO</u></b></p> <p>Avant tout passage sur le réseau DIRCO, le transporteur doit prévenir le CIGT de son entrée et sa sortie du réseau            Pour avis, informations, contacter le district de Limoges : <a href="mailto:District-Limoges.Dirco@developpement-durable.gouv.fr">District-Limoges.Dirco@developpement-durable.gouv.fr</a></p> <p><b>(1) Passage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Circulation libre en rase campagne *</li> <li>— En zone urbaine, pas de circulation de nuit ni aux heures de pointe (9H-11H30 &amp; 14H – 16H) **</li> </ul> <p><b>(2) Caractéristiques du convoi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— 72t largeur 2,5 m longueur 27 m : circulation libre</li> <li>— 72t largeur 3 m longueur 20 m : voiture pilote avant le convoi</li> <li>— 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur bidirectionnelle : voiture pilote avant le convoi</li> <li>— 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur 2 × 2 voies : voiture pilote derrière le convoi et roues de droite sur bande de rive</li> <li>— 120t largeur 3 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant</li> <li>— 120t largeur 3,5 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi, roues de droite sur bande de rive et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant</li> </ul> <p><b>(3) Masse</b></p> <p>Le réseau DIRCO est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— autorisé pour les convois entre 48 et 72t</li> <li>— autorisé pour les convois entre 72 et 120t avec passage sur les ouvrages obligatoirement seuls et au pas et sans autre circulation</li> </ul> <p><b>(4) Masse sur passage supérieur</b></p> <p>Les ouvrages passant au-dessus du réseau national sont sous la responsabilité du gestionnaire de la voie portée (département, communes, etc.). Les autorisations de passage sur ces ouvrages, notamment masse, sont à obtenir auprès d'eux.</p> <p><b>(5) Hauteur</b></p> <p>Le transporteur doit faire une reconnaissance préalable de son itinéraire pour vérifier qu'il pourra passer sur le réseau.</p> <p style="text-align: center;">* La rase campagne va de Couzeix PR 6+000 à Verneuil-sur-Vienne PR 14+360            ** La zone urbaine va de Limoges PR 0+000 à Couzeix PR 6+000</p>	<p><b>DIRCO</b></p> <p><b>Voir prescriptions</b></p>

RN / RD	MASSE EN TONNES	DÉFINITION LITTÉRALE	Prescriptions des gestionnaires de réseaux	Caractéristiques maximales
D 2000	120	Giratoire RD 941 / D 2000 / RN 141 / RN 520 jusqu'à giratoire RN 21 / D 2000	<p align="center"><b>Conseil Départemental de la Haute-Vienne :</b>  Sens Nord-Sud : descente 6% sur 2500 m  Sens Sud-Nord : descente 7 % sur 700 m</p> <p align="center">Le transport ayant une largeur supérieure à la largeur d'une des voies de circulation de la RD 2000 (3,50m), son débord sur la voie opposée est de nature à présenter un risque de sécurité routière, en particulier au droit des créneaux de dépassement.</p> <p align="center"><b>Voiture pilote devant ou derrière selon la configuration de la voie empruntée</b>  <b>Attention : au PR 16+493 la hauteur est limitée à 4,85m</b></p> <p align="center"><b>Il est rappelé, concernant les indications de hauteurs qu'elles ne sont représentatives ni du tirant d'air de l'ouvrage (donnée surfacique) ni de l'épure de franchissement (donnée volumique). Elles ne sauraient constituer qu'une indication et non un engagement du gestionnaire. Elles ne sauraient dispenser le pétitionnaire de la reconnaissance complète de son itinéraire, de tous ses points singuliers et particulièrement des conditions de franchissement des PS ou des PI.</b></p>	<p align="center"><b>CD 87</b></p> <p align="center">Au PR 16+493 de la D 2000, la hauteur est limitée à 4,85m sous un P.S.</p>
RN 21	120	Depuis le giratoire D 2000 / RN 21 / RN 21 jusqu'à l'échangeur RN 21 – av. Baudin / bd du 21 août 1944 – pont G. Guingouin / RN 520- quai S. Allende / bd de Bel Air	<p align="center"><b>Ville d'Aixe-sur-Vienne</b></p> <p>La circulation des transports exceptionnels est interdite de 07h30 à 9h30 et de 16h30 à 19h00.</p> <hr/> <p align="center"><b>Ville de Limoges</b></p> <p>La circulation des transports exceptionnels est interdite de 07h30 à 9h00 et de 16h30 à 19h00.</p> <p>Pour tout convoi de plus de 4m de largeur, le transporteur devra prévenir 48h avant son passage, la direction du domaine public de la ville de Limoges au téléphone 05.55.45.63.17 pour vérifier la libre circulation de l'itinéraire.</p> <p>Pour les convois d'une hauteur supérieure à 5,00 m, le transporteur devra contacter au moins deux semaines à l'avance la Société des Transports en Commun de Limoges Métropole (TCLM) au 05.55.34.24.84 fax : 05.55.34.87.30 pour vérifier les possibilités et les conditions de passage sous les lignes aériennes de trolleybus.</p> <p>En raison de manifestations importantes et récurrentes, la circulation sur cet itinéraire est difficile voire impossible, le dimanche 1<sup>er</sup> mars et du 20 au 27 juin.</p> <hr/> <p align="center"><b>DIRCO</b></p> <p>Avant tout passage sur le réseau DIRCO, le transporteur doit prévenir le CIGT de son entrée et sa sortie du réseau Pour avis, informations, contacter le district de Limoges : <a href="mailto:District-Limoges.Dirco@developpement-durable.gouv.fr">District-Limoges.Dirco@developpement-durable.gouv.fr</a></p> <p><b>(1) Passage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Circulation libre en rase campagne *</li> <li>— En zone urbaine, pas de circulation de nuit ni aux heures de pointe (9H-11H30 &amp; 14H – 16H) **</li> </ul> <p><b>(2) Caractéristiques du convoi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— 72t largeur 2,5 m longueur 27 m : circulation libre</li> <li>— 72t largeur 3 m longueur 20 m : voiture pilote avant le convoi</li> <li>— 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur bidirectionnelle : voiture pilote avant le convoi</li> <li>— 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur 2 x 2 voies : voiture pilote derrière le convoi et roues de droite sur bande de rive</li> <li>— 120t largeur 3 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant.</li> <li>— 120t largeur 3,5 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi, roues de droite sur bande de rive et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant.</li> </ul>	<p align="center"><b>Ville de Limoges</b></p> <p>Voir prescription si le convoi est supérieur à 4,00 m de large (largeur de la voie routière) et 5,00 m de hauteur (lignes aériennes de trolley-bus)</p> <hr/> <p align="center"><b>DIRCO</b></p> <p align="center"><b>Voir prescriptions</b></p>



RN / RD	MASSE EN TONNES	DÉFINITION LITTÉRALE	Prescriptions des gestionnaires de réseaux	Caractéristiques maximales
RN 21	120	<p>Depuis le giratoire D 2000 / RN 21 / RN 21 jusqu'à l'échangeur RN 21 – av. Baudin / bd du 21 août 1944 – pont G. Guingouin / RN 520- quai S. Allende / bd de Bel Air</p>	<p><b>(3) Masse</b> Le réseau DIRCO est : — autorisé pour les convois entre 48 et 72t — autorisé pour les convois entre 72 et 120t avec passage sur les ouvrages obligatoirement seuls et au pas et sans autre circulation</p> <p><b>(4) Masse sur passage supérieur</b> Les ouvrages passant au-dessus du réseau national sont sous la responsabilité du gestionnaire de la voie portée (département, communes, etc.). Les autorisations de passage sur ces ouvrages, notamment masse, sont à obtenir auprès d'eux.</p> <p><b>(5) Hauteur</b> Le transporteur doit faire une reconnaissance préalable de son itinéraire pour vérifier qu'il pourra passer sur le réseau.</p> <p>* La zone urbaine va de Limoges à Aix-sur-Vienne du PR 2+000 au PR 15+500 ** La rase campagne va de Bussière-Galant à Aix-sur-Vienne PR 15+500 à PR 39+670</p>	
RN 520	120	<p>Depuis l'échangeur RN 21 – av. Baudin / bd du 21 août 1944 – pont G. Guingouin / RN 520- quai S. Allende / bd de Bel Air jusqu'à l'A20 échangeur n°33</p>	<p align="center"><b><u>Ville de Limoges</u></b></p> <p>La circulation des transports exceptionnels est interdite de 07h30 à 9h00 et de 16h30 à 19h00. Pour tout convoi de plus de 4m de largeur, le transporteur devra prévenir 48h avant son passage, la direction du domaine public de la ville de Limoges au téléphone 05.55.45.63.17 pour vérifier la libre circulation de l'itinéraire. Pour les convois d'une hauteur supérieure à 5,00 m, le transporteur devra contacter au moins deux semaines à l'avance la Société des Transports en Commun de Limoges Métropole (TCLM) au 05.55.34.24.84 fax : 05.55.34.87.30 pour vérifier les possibilités et les conditions de passage sous les lignes aériennes de trolleybus. En raison de manifestations importantes et récurrentes, la circulation sur cet itinéraire est difficile voire impossible, le dimanche 1<sup>er</sup> mars et du 20 au 27 juin.</p>	<p align="center"><b>Ville de Limoges</b></p> <p>Voir prescription si le convoi est supérieur à 4,00 m de large (largeur de la voie routière) et 5,00 m de hauteur (lignes aériennes de trolley-bus)</p>

RN / RD	MASSE EN TONNES	DÉFINITION LITTÉRALE	Prescriptions des gestionnaires de réseaux	Caractéristiques maximales
RN 520	120	Depuis l'échangeur RN 21 – av. Baudin / bd du 21 août 1944 – pont G. Guingouin / RN 520- quai S. Allende / bd de Bel Air jusqu'à l'A20 échangeur n°33	<p align="center"><b>DIRCO</b></p> <p>Avant tout passage sur le réseau DIRCO, le transporteur doit prévenir le CIGT de son entrée et sa sortie du réseau  <u>Pour avis, informations, contacter le district de Limoges : <a href="mailto:District-Limoges.Dirco@developpement-durable.gouv.fr">District-Limoges.Dirco@developpement-durable.gouv.fr</a></u></p> <p><b>(1) Passage</b>            — Circulation libre en rase campagne *            — En zone urbaine, pas de circulation de nuit ni aux heures de pointe (9H-11H30 &amp; 14H – 16H) **</p> <p><b>(2) Caractéristiques du convoi</b>            — 72t largeur 2,5 m longueur 27 m : circulation libre            — 72t largeur 3 m longueur 20 m : voiture pilote avant le convoi            — 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur bidirectionnelle : voiture pilote avant le convoi            — 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur 2 x 2 voies : voiture pilote derrière le convoi et roues de droite sur bande de rive            — 120t largeur 3 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant            — 120t largeur 3,5 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi, roues de droite sur bande de rive et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant</p> <p><b>(3) Masse</b>            Le réseau DIRCO est :            — autorisé pour les convois entre 48 et 72t            — autorisé pour les convois entre 72 et 120t avec passage sur les ouvrages obligatoirement seuls et au pas et sans autre circulation</p> <p><b>(4) Masse sur passage supérieur</b>            Les ouvrages passant au-dessus du réseau national sont sous la responsabilité du gestionnaire de la voie portée (département, communes, etc.). Les autorisations de passage sur ces ouvrages, notamment masse, sont à obtenir auprès d'eux.</p> <p><b>(5) Hauteur</b>            Le transporteur doit faire une reconnaissance préalable de son itinéraire pour vérifier qu'il pourra passer sur le réseau.</p> <p align="center">* Pas de rase campagne sur cet itinéraire            ** La zone urbaine est située à Limoges du PR 16+000 au PR19+600</p>	<p align="center"><b>DIRCO</b>  <b>Voir prescriptions</b></p>

**7) Réseau 120 tonnes – Ville de Limoges**

Voie communale	MASSE EN TONNES	DÉFINITION LITTÉRALE	Prescriptions des gestionnaires de réseaux	Caractéristiques maximales
<p><b>Bd de Beaublanc - Bd de la Borie -bd du Mas Bouyol - Bd de Vanteaux - Bd de Bel-Air</b></p>	<p><b>120</b></p>	<p>Depuis le carrefour Bd du Vignal / route de Bellac / Bd de Beaublanc jusqu'à l'échangeur Bd de Bel-air / RN 21</p>	<p style="text-align: center;"><u><b>Ville de Limoges</b></u></p> <p>La circulation des transports exceptionnels est interdite de 07h30 à 9h00 et de 16h30 à 19h00.            Pour tout convoi de plus de 4m de largeur, le transporteur devra prévenir 48h avant son passage, la direction du domaine public de la ville de Limoges au téléphone 05.55.45.63.17 pour vérifier la libre circulation de l'itinéraire.            Pour les convois d'une hauteur supérieure à 5,00 m, le transporteur devra contacter au moins deux semaines à l'avance la Société des Transports en Commun de Limoges Métropole (TCLM) au 05.55.34.24.84 fax : 05.55.34.87.30 pour vérifier les possibilités et les conditions de passage sous les lignes aériennes de trolleybus.            En raison de manifestations importantes et récurrentes, la circulation sur cet itinéraire est difficile voire impossible, le dimanche 1<sup>er</sup> mars et du 20 au 27 juin.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Ville de Limoges</b></p> <p>Voir prescription si le convoi est supérieur à 4,00 m de large (largeur de la voie routière) et 5,00 m de hauteur (lignes aériennes de trolley-bus)</p>

**8) Autoroute 20 – DIRCO**

Autoroute	MASSE EN TONNES	DÉFINITION LITTÉRALE	Prescriptions des gestionnaires de réseaux	Caractéristiques maximales
A20	120	<p>A20/A20                      Limite                      département Indre (36) /                      Haute-Vienne (87)                      à Limite                      département                      Corrèze (19) /                      Haute-Vienne (87)                      A20/A20</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>DIRCO</u></b></p> <p>Avant tout passage sur le réseau DIRCO, le transporteur doit prévenir le CIGT de son entrée et sa sortie du réseau                      Pour avis, informations, contacter le service autoroutier :  <a href="mailto:transports.exceptionnels.a20.service-autoroutier.dirco@developpement-durable.gouv.fr">transports.exceptionnels.a20.service-autoroutier.dirco@developpement-durable.gouv.fr</a></p> <p><b>(1) Passage</b>                      — Circulation libre en rase campagne *                      — En zone urbaine, pas de circulation de nuit ni aux heures de pointe (9H-11H30 &amp; 14H – 16H) **                      — Sur l'A20 en zone urbaine (entre les échangeurs 28 et 36 et la bifurcation A89 nord et 53) uniquement de nuit entre 21H30 et 5H30</p> <p><b>(2) Caractéristiques du convoi</b>                      — 72t largeur 2,5 m longueur 27 m : circulation libre                      — 72t largeur 3 m longueur 20 m : voiture pilote avant le convoi                      — 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur bidirectionnelle : voiture pilote avant le convoi                      — 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur 2 × 2 voies : voiture pilote derrière le convoi et roues de droite sur bande de rive                      — 120t largeur 3 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant                      — 120t largeur 3,5 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi, roues de droite sur bande de rive et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant</p> <p><b>(3) Masse</b>                      Le réseau DIRCO est :                      — autorisé pour les convois entre 48 et 72t                      — autorisé pour les convois entre 72 et 120t avec passage sur les ouvrages obligatoirement seuls et au pas et sans autre circulation</p> <p><b>(4) Masse sur passage supérieur</b>                      Les ouvrages passant au-dessus du réseau national sont sous la responsabilité du gestionnaire de la voie portée (département, communes, etc.). Les autorisations de passage sur ces ouvrages, notamment masse, sont à obtenir auprès d'eux.</p> <p><b>(5) Hauteur</b>                      Le transporteur doit faire une reconnaissance préalable de son itinéraire pour vérifier qu'il pourra passer sur le réseau.</p> <p>* La rase campagne va de l'entrée dans le département de la Haute-Vienne depuis la Creuse jusqu'au PR</p>	<p style="text-align: center;"><b>DIRCO</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Voir notamment les prescriptions caractéristiques du convoi et masse</b></p>

### ANNEXE 3

#### DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

#### Prescription générale s'appliquant à tous les itinéraires :

- Selon les dispositions de l'article 6 alinéa 3 de l'arrêté du 4 mai 2006 modifié le pétitionnaire s'engage à reconnaître l'itinéraire autorisé et avoir vérifié
- qu'aucun obstacle fixe, notamment dans les traversées d'agglomération, ne gêne ou n'empêche le passage de son convoi
  - que les caractéristiques de son convoi lui permettent de respecter les conditions minimales de franchissement des passages à niveau et des ouvrages d'art.
  - L'usage d'un réseau préétabli ne le dispense pas de cette reconnaissance, le réseau pouvant à tout moment subir des modifications.

#### RAPPEL

Il est rappelé, concernant les indications de hauteurs des ouvrages et quels que soient leurs gestionnaires indiqués dans ce document, qu'elles ne sont représentatives ni du tirant d'air de l'ouvrage (donnée surfacique) ni de l'épure de franchissement (donnée volumique). Elles ne sauraient constituer qu'une indication et non un engagement du gestionnaire. Elles ne sauraient dispenser le pétitionnaire de la reconnaissance complète de son itinéraire, de tous ses points singuliers et particulièrement des conditions de franchissement des PS ou des PI.

#### 1) Réseau 72 tonnes entre le département de la Creuse et la Haute-Vienne

RN / RD	MASSE EN TONNES	DÉFINITION LITTÉRALE	Prescriptions des gestionnaires de réseaux	Code prescription générale
RN 145	72	<p>Entre l'échangeur n°23 de l'A20, limite département Creuse (23) / Haute-Vienne (87) et le giratoire RN 145 / RD 1 / RN 147 / RD 945 / RN 147 à Bellac</p> <p style="color: red;"><b>Attention</b> Le pont de la RN 145 au-dessus de l'A20 à hauteur de l'échangeur de La Croisière est limité à <u>72 tonnes</u>.</p>	<p style="text-align: center;"><b>DIRCO</b></p> <p>Avant tout passage sur le réseau DIRCO, le transporteur doit prévenir le CIGT de son entrée et sa sortie du réseau</p> <p><b>(1) Passage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Circulation libre en rase campagne *</li> <li>— En zone urbaine, pas de circulation de nuit ni aux heures de pointe (9H-11H30 &amp; 14H – 16H) **</li> </ul> <p><b>(2) Caractéristiques du convoi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— 72t largeur 2,5 m longueur 27 m : circulation libre</li> <li>— 72t largeur 3 m longueur 20 m : voiture pilote avant le convoi</li> <li>— 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur bidirectionnelle : voiture pilote avant le convoi</li> <li>— 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur 2 x 2 voies : voiture pilote derrière le convoi et roues de droite sur bande de rive</li> </ul> <p><b>(3) Masse</b></p> <p>Le réseau DIRCO est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— autorisé pour les convois entre 48 et 72t</li> <li>— autorisé pour les convois entre 72 et 120t avec passage sur les ouvrages obligatoirement seuls et au pas et sans autre circulation</li> </ul> <p><b>(4) Masse sur passage supérieur</b></p> <p>Les ouvrages passant au-dessus du réseau national sont sous la responsabilité du gestionnaire de la voie portée (département, communes, etc.). Les autorisations de passage sur ces ouvrages, notamment masse, sont à obtenir auprès d'eux.</p> <p><b>(5) Hauteur</b></p> <p>Le transporteur doit faire une reconnaissance préalable de son itinéraire pour vérifier qu'il pourra passer sur le réseau.</p> <p style="text-align: center;">* La rase campagne va de Blanzac PR 0+000 à Saint-Amand-Magnazeix PR 29+150 ** Il n'y a pas de zone urbaine dans ce secteur</p>	PG087DIRCO

**2) Réseau 120 tonnes entre le département de la Haute-Vienne et la Vienne**

RN / RD	MASSE EN TONNES	DÉFINITION LITTÉRALE	Prescriptions des gestionnaires de réseaux	Code prescription générale
RN 147	120	Limite dept 86/87 N 147 / N 147 jusqu'à Échangeur N 147 / N 520 / D 947 87000 Limoges via Bellac	<p style="text-align: center;"><b><u>DIRCO</u></b></p> <p>Avant tout passage sur le réseau DIRCO, le transporteur doit prévenir le CIGT de son entrée et sa sortie du réseau</p> <p><b>(1) Passage</b>                      — Circulation libre en rase campagne *                      — En zone urbaine, pas de circulation de nuit ni aux heures de pointe (9H-11H30 &amp; 14H – 16H) **</p> <p><b>(2) Caractéristiques du convoi</b>                      — 72t largeur 2,5 m longueur 27 m : circulation libre                      — 72t largeur 3 m longueur 20 m : voiture pilote avant le convoi                      — 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur bidirectionnelle : voiture pilote avant le convoi                      — 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur 2 x 2 voies : voiture pilote derrière le convoi et roues de droite sur bande de rive                      — 120t largeur 3 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant                      — 120t largeur 3,5 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi, roues de droite sur bande de rive et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant</p> <p><b>(3) Masse</b>                      Le réseau DIRCO est :                      — autorisé pour les convois entre 48 et 72t                      — autorisé pour les convois entre 72 et 120t avec passage sur les ouvrages obligatoirement seuls et au pas et sans autre circulation</p> <p><b>(4) Masse sur passage supérieur</b>                      Les ouvrages passant au-dessus du réseau national sont sous la responsabilité du gestionnaire de la voie portée (département, communes, etc.). Les autorisations de passage sur ces ouvrages, notamment masse, sont à obtenir auprès d'eux.</p> <p><b>(5) Hauteur</b>                      Le transporteur doit faire une reconnaissance préalable de son itinéraire pour vérifier qu'il pourra passer sur le réseau.</p> <p style="text-align: center;">* La rase campagne va de Couzeix PR 9+000 à Bussière-Poitevine PR 61+117                      ** Il n'y a pas de zone urbaine dans ce secteur</p>	PG087DIRCO
RD 947	120	Échangeur N 147 / N 520 / D 947 87000 Limoges jusqu'au carrefour RD 947, Bd du Vignal, Bd de Beaublanc, route de Bellac 87000	<p style="text-align: center;"><b><u>Ville de Limoges</u></b></p> <p>La circulation des transports exceptionnels est interdite de 07h30 à 9h00 et de 16h30 à 19h00.</p> <p>Pour tout convoi de plus de 4m de largeur, le transporteur devra prévenir 48h avant son passage, la direction du domaine public de la ville de Limoges au téléphone 05.55.45.63.17 pour vérifier la libre circulation de l'itinéraire.</p> <p>Pour les convois d'une hauteur supérieure à 5,00 m, le transporteur devra contacter au moins deux semaines à l'avance la Société des Transports en Commun de Limoges Métropole (TCLM) au 05.55.34.24.84 fax : 05.55.34.87.30 pour vérifier les possibilités et les conditions de passage sous les lignes aériennes de trolleybus.</p> <p>En raison de manifestations importantes et récurrentes, la circulation sur cet itinéraire est difficile voire impossible, le dimanche 1<sup>er</sup> mars et du 20 au 27 juin.</p>	PG087085

**3) Réseau 120 tonnes entre le département de la Haute-Vienne et la Charente**

RN / RD	MASSE EN TONNES	DÉFINITION LITTÉRALE	Prescriptions des gestionnaires de réseaux	Code prescription générale
RN 141	120	RN141 limites départements – Charente 16 / Haute-Vienne 87 87200 Saint- Junien jusqu'à - Giratoire N 141 / N 520 / D 941 / D 2000 - 87000 Limoges	<p style="text-align: center;"><b><u>DIRCO</u></b></p> <p>Avant tout passage sur le réseau DIRCO, le transporteur doit prévenir le CIGT de son entrée et sa sortie du réseau</p> <p><b>(1) Passage</b>                      — Circulation libre en rase campagne *                      — En zone urbaine, pas de circulation de nuit ni aux heures de pointe (9H-11H30 &amp; 14H – 16H) **</p> <p><b>(2) Caractéristiques du convoi</b>                      — 72t largeur 2,5 m longueur 27 m : circulation libre                      — 72t largeur 3 m longueur 20 m : voiture pilote avant le convoi                      — 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur bidirectionnelle : voiture pilote avant le convoi                      — 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur 2 x 2 voies : voiture pilote derrière le convoi et roues de droite sur bande de rive                      — 120t largeur 3 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant                      — 120t largeur 3,5 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi, roues de droite sur bande de rive et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant</p> <p><b>(3) Masse</b>                      Le réseau DIRCO est :                      — autorisé pour les convois entre 48 et 72t                      — autorisé pour les convois entre 72 et 120t avec passage sur les ouvrages obligatoirement seuls et au pas et sans autre circulation</p> <p><b>(4) Masse sur passage supérieur</b>                      Les ouvrages passant au-dessus du réseau national sont sous la responsabilité du gestionnaire de la voie portée (département, communes, etc.). Les autorisations de passage sur ces ouvrages, notamment masse, sont à obtenir auprès d'eux.</p> <p><b>(5) Hauteur</b>                      Le transporteur doit faire une reconnaissance préalable de son itinéraire pour vérifier qu'il pourra passer sur le réseau.                      * La rase campagne va de Verneuil-sur-Vienne PR 43+000 à St-Junien PR 71+1030                      ** Il n'y a pas de zone urbaine dans ce secteur</p>	PG087DIRCO

**4) Réseau 120 tonnes entre le département de la Haute-Vienne et la Dordogne**

RN / RD	MASSE EN TONNES	DÉFINITION LITTÉRALE	Prescriptions des gestionnaires de réseaux	Code prescription générale
RN 21	120	N 21 — Giratoire N 21 / D 2000 jusqu'à Limite département Dordogne 24 / Haute-Vienne 87 N 21 / N 21	<p style="text-align: center;"><b><u>DIRCO</u></b></p> <p>Avant tout passage sur le réseau DIRCO, le transporteur doit prévenir le CIGT de son entrée et sa sortie du réseau</p> <p><b>(1) Passage</b>                      — Circulation libre en rase campagne *                      — En zone urbaine, pas de circulation de nuit ni aux heures de pointe (9H-11H30 &amp; 14H – 16H) **</p> <p><b>(2) Caractéristiques du convoi</b>                      — 72t largeur 2,5 m longueur 27 m : circulation libre                      — 72t largeur 3 m longueur 20 m : voiture pilote avant le convoi                      — 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur bidirectionnelle : voiture pilote avant le convoi                      — 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur 2 × 2 voies : voiture pilote derrière le convoi et roues de droite sur bande de rive                      — 120t largeur 3 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant                      — 120t largeur 3,5 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi, roues de droite sur bande de rive et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant</p> <p><b>(3) Masse</b>                      Le réseau DIRCO est :                      — autorisé pour les convois entre 48 et 72t                      — autorisé pour les convois entre 72 et 120t avec passage sur les ouvrages obligatoirement seuls et au pas et sans autre circulation</p> <p><b>(4) Masse sur passage supérieur</b>                      Les ouvrages passant au-dessus du réseau national sont sous la responsabilité du gestionnaire de la voie portée (département, communes, etc.). Les autorisations de passage sur ces ouvrages, notamment masse, sont à obtenir auprès d'eux.</p> <p><b>(5) Hauteur</b>                      Le transporteur doit faire une reconnaissance préalable de son itinéraire pour vérifier qu'il pourra passer sur le réseau.</p> <p style="text-align: center;">* La rase campagne va de Aix-sur-Vienne PR 15+500 à Bussière-Galant PR 39+670                      ** La zone urbaine va de Limoges PR2+000 à Aix-sur-Vienne PR 15+500</p>	PG087DIRCO



**5) Réseau 120 tonnes entre le département de la Haute-Vienne et la Creuse**

RN / RD	MASSE EN TONNES	DÉFINITION LITTÉRALE	Prescriptions des gestionnaires de réseaux	Code prescription générale
RD 941	120	Intersection RN 520 / RD 941 jusqu'à limite département de la Creuse 23 / Haute-Vienne 87	<p align="center"><b>Ville de Limoges</b></p> <p>La circulation des transports exceptionnels est interdite de 07h30 à 9h00 et de 16h30 à 19h00.</p> <p>Pour tout convoi de plus de 4m de largeur, le transporteur devra prévenir 48h avant son passage, la direction du domaine public de la ville de Limoges au téléphone 05.55.45.63.17 pour vérifier la libre circulation de l'itinéraire.</p> <p>Pour les convois d'une hauteur supérieure à 5,00 m, le transporteur devra contacter au moins deux semaines à l'avance la Société des Transports en Commun de Limoges Métropole (TCLM) au 05.55.34.24.84 fax : 05.55.34.87.30 pour vérifier les possibilités et les conditions de passage sous les lignes aériennes de trolleybus.</p> <p>En raison de manifestations importantes et récurrentes, la circulation sur cet itinéraire est difficile voire impossible, le dimanche 1<sup>er</sup> mars et du 20 au 27 juin.</p> <p align="center"><b>Conseil Départemental de la Haute-Vienne :</b></p> <p>En vue du franchissement du P.N. 17 à Saint-Léonard-de-Noblat, si le (temps prévisible nécessaire à cette manœuvre est supérieur à 7 secondes, il convient d'obtenir l'autorisation de passage auprès de la SNCF à l'aide du téléphone du P.N.</p>	

**6) Réseau 120 tonnes – Contournement de Limoges**

RN / RD	MASSE EN TONNES	DÉFINITION LITTÉRALE	Prescriptions des gestionnaires de réseaux	Code prescription générale
RN 520	120	Échangeur A20 n°28 jusqu'à Échangeur RN 147 / RN 520 / RD 947	<p align="center"><b>DIRCO</b></p> <p>Avant tout passage sur le réseau DIRCO, le transporteur doit prévenir le CIGT de son entrée et sa sortie du réseau</p> <p><b>(1) Passage</b></p> <p>— Circulation libre en rase campagne *</p> <p>— En zone urbaine, pas de circulation de nuit ni aux heures de pointe (9H-11H30 &amp; 14H – 16H) **</p> <p><b>(2) Caractéristiques du convoi</b></p> <p>— 72t largeur 2,5 m longueur 27 m : circulation libre</p> <p>— 72t largeur 3 m longueur 20 m : voiture pilote avant le convoi</p> <p>— 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur bidirectionnelle : voiture pilote avant le convoi</p> <p>— 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur 2 x 2 voies : voiture pilote derrière le convoi et roues de droite sur bande de rive</p> <p>— 120t largeur 3 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant</p> <p>— 120t largeur 3,5 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi, roues de droite sur bande de rive et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant</p>	PG087DIRCO

RN / RD	MASSE EN TONNES	DÉFINITION LITTÉRALE	Prescriptions des gestionnaires de réseaux	Code prescription générale
			<p><b>(3) Masse</b> Le réseau DIRCO est : — autorisé pour les convois entre 48 et 72t — autorisé pour les convois entre 72 et 120t avec passage sur les ouvrages obligatoirement seuls et au pas et sans autre circulation</p> <p><b>(4) Masse sur passage supérieur</b> Les ouvrages passant au-dessus du réseau national sont sous la responsabilité du gestionnaire de la voie portée (département, communes, etc.). Les autorisations de passage sur ces ouvrages, notamment masse, sont à obtenir auprès d'eux.</p> <p><b>(5) Hauteur</b> Le transporteur doit faire une reconnaissance préalable de son itinéraire pour vérifier qu'il pourra passer sur le réseau.</p> <p align="center">* La rase campagne va de Couzeix PR 6+000 à Verneuil-sur-Vienne PR 14+360 ** La zone urbaine va de Limoges PR 0+000 à Couzeix PR 6+000</p>	
RN 520	120	Échangeur RN 147 / RN 520 / RD 947 jusqu'à giratoire RN 141 / RN 520 / RD 941 / RD 2000	<p align="center"><b>DIRCO</b></p> <p align="center">Avant tout passage sur le réseau DIRCO, le transporteur doit prévenir le CIGT de son entrée et sa sortie du réseau</p> <p><b>(1) Passage</b> — Circulation libre en rase campagne * — En zone urbaine, pas de circulation de nuit ni aux heures de pointe (9H-11H30 &amp; 14H – 16H) **</p> <p><b>(2) Caractéristiques du convoi</b> — 72t largeur 2,5 m longueur 27 m : circulation libre — 72t largeur 3 m longueur 20 m : voiture pilote avant le convoi — 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur bidirectionnelle : voiture pilote avant le convoi — 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur 2 x 2 voies : voiture pilote derrière le convoi et roues de droite sur bande de rive — 120t largeur 3 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant — 120t largeur 3,5 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi, roues de droite sur bande de rive et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant</p> <p><b>(3) Masse</b> Le réseau DIRCO est : — autorisé pour les convois entre 48 et 72t — autorisé pour les convois entre 72 et 120t avec passage sur les ouvrages obligatoirement seuls et au pas et sans autre circulation</p> <p><b>(4) Masse sur passage supérieur</b> Les ouvrages passant au-dessus du réseau national sont sous la responsabilité du gestionnaire de la voie portée (département, communes, etc.). Les autorisations de passage sur ces ouvrages, notamment masse, sont à obtenir auprès d'eux.</p> <p><b>(5) Hauteur</b> Le transporteur doit faire une reconnaissance préalable de son itinéraire pour vérifier qu'il pourra passer sur le réseau.</p> <p align="center">* La rase campagne va de Couzeix PR 6+000 à Verneuil-sur-Vienne PR 14+360 ** La zone urbaine va de Limoges PR 0+000 à Couzeix PR 6+000</p>	PG087DIRCO

RN / RD	MASSE EN TONNES	DÉFINITION LITTÉRALE	Prescriptions des gestionnaires de réseaux	Code prescription générale
D 2000	120	Giratoire RD 941 / D 2000 / RN 141 / RN 520 jusqu'à giratoire RN 21 / D 2000	<p align="center"><b><u>RAPPEL</u></b></p> <p align="center">Il est rappelé, concernant les indications de hauteurs des ouvrages et quels que soient leurs gestionnaires indiqués dans ce document, qu'elles ne sont représentatives ni du tirant d'air de l'ouvrage (donnée surfacique) ni de l'épure de franchissement (donnée volumique). Elles ne sauraient constituer qu'une indication et non un engagement du gestionnaire. Elles ne sauraient dispenser le pétitionnaire de la reconnaissance complète de son itinéraire, de tous ses points singuliers et particulièrement des conditions de franchissement des PS ou des PI.</p> <p align="center"><b><u>Conseil Départemental de la Haute-Vienne :</u></b>  Sens Nord-Sud : descente 6% sur 2500 m  Sens Sud-Nord : descente 7 % sur 700 m  Le transport ayant une largeur supérieure à la largeur d'une des voies de circulation de la RD 2000 (3,50m), son débord sur la voie opposée est de nature à présenter un risque de sécurité routière, en particulier au droit des créneaux de dépassement.  <b>Voiture pilote devant ou derrière selon la configuration de la voie empruntée</b>  <b>Attention : au PR 16+493 la hauteur est limitée à 4,85m</b></p>	
RN 21	120	Depuis le giratoire D 2000 / RN 21 / RN 21 jusqu'à l'échangeur RN 21 – av. Baudin / bd du 21 août 1944 – pont G. Guingouin / RN 520- quai S. Allende / bd de Bel Air	<p align="center"><b><u>Ville d'Aixe-sur-Vienne</u></b></p> <p>La circulation des transports exceptionnels est interdite de 07h30 à 9h30 et de 16h30 à 19h00.</p> <p align="center"><b><u>Ville de Limoges</u></b></p> <p>La circulation des transports exceptionnels est interdite de 07h30 à 9h00 et de 16h30 à 19h00.  Pour tout convoi de plus de 4m de largeur, le transporteur devra prévenir 48h avant son passage, la direction du domaine public de la ville de Limoges au téléphone 05.55.45.63.17 pour vérifier la libre circulation de l'itinéraire.  Pour les convois d'une hauteur supérieure à 5,00 m, le transporteur devra contacter au moins deux semaines à l'avance la Société des Transports en Commun de Limoges Métropole (TCLM) au 05.55.34.24.84 fax : 05.55.34.87.30 pour vérifier les possibilités et les conditions de passage sous les lignes aériennes de trolleybus.  En raison de manifestations importantes et récurrentes, la circulation sur cet itinéraire est difficile voire impossible, le dimanche 1<sup>er</sup> mars et du 20 au 27 juin.</p> <p align="center"><b><u>DIRCO</u></b></p> <p>Avant tout passage sur le réseau DIRCO, le transporteur doit prévenir le CIGT de son entrée et sa sortie du réseau</p> <p><b>(1) Passage</b>  — Circulation libre en rase campagne *  — En zone urbaine, pas de circulation de nuit ni aux heures de pointe (9H-11H30 &amp; 14H – 16H) **</p> <p><b>(2) Caractéristiques du convoi</b>  — 72t largeur 2,5 m longueur 27 m : circulation libre  — 72t largeur 3 m longueur 20 m : voiture pilote avant le convoi  — 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur bidirectionnelle : voiture pilote avant le convoi  — 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur 2 x 2 voies : voiture pilote derrière le convoi et roues de droite sur bande de rive  — 120t largeur 3 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant  — 120t largeur 3,5 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi, roues de droite sur bande de rive et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant.</p>	

RN / RD	MASSE EN TONNES	DÉFINITION LITTÉRALE	Prescriptions des gestionnaires de réseaux	Code prescription générale
			<p><b>(3) Masse</b> Le réseau DIRCO est : — autorisé pour les convois entre 48 et 72t — autorisé pour les convois entre 72 et 120t avec passage sur les ouvrages obligatoirement seuls et au pas et sans autre circulation</p> <p><b>(4) Masse sur passage supérieur</b> Les ouvrages passant au-dessus du réseau national sont sous la responsabilité du gestionnaire de la voie portée (département, communes, etc.). Les autorisations de passage sur ces ouvrages, notamment masse, sont à obtenir auprès d'eux.</p> <p><b>(5) Hauteur</b> Le transporteur doit faire une reconnaissance préalable de son itinéraire pour vérifier qu'il pourra passer sur le réseau.</p> <p align="center">* La zone urbaine va de Limoges à Aix-sur-Vienne du PR 2+000 au PR 15+500 ** La rase campagne va de Bussière-Galant à Aix-sur-Vienne PR 15+500 à PR 39+670</p>	
RN 520	120	<p>Depuis l'échangeur RN 21 – av. Baudin / bd du 21 août 1944 – pont G. Guingouin / RN 520- quai S. Allende / bd de Bel Air jusqu'à l'A20 échangeur n°33</p>	<p align="center"><b>Ville de Limoges</b></p> <p>La circulation des transports exceptionnels est interdite de 07h30 à 9h00 et de 16h30 à 19h00. Pour tout convoi de plus de 4m de largeur, le transporteur devra prévenir 48h avant son passage, la direction du domaine public de la ville de Limoges au téléphone 05.55.45.63.17 pour vérifier la libre circulation de l'itinéraire. Pour les convois d'une hauteur supérieure à 5,00 m, le transporteur devra contacter au moins deux semaines à l'avance la Société des Transports en Commun de Limoges Métropole (TCLM) au 05.55.34.24.84 fax : 05.55.34.87.30 pour vérifier les possibilités et les conditions de passage sous les lignes aériennes de trolleybus. En raison de manifestations importantes et récurrentes, la circulation sur cet itinéraire est difficile voire impossible, le dimanche 1<sup>er</sup> mars et du 20 au 27 juin.</p> <p align="center"><b>DIRCO</b></p> <p>Avant tout passage sur le réseau DIRCO, le transporteur doit prévenir le CIGT de son entrée et sa sortie du réseau</p> <p><b>(1) Passage</b> — Circulation libre en rase campagne * — En zone urbaine, pas de circulation de nuit ni aux heures de pointe (9H-11H30 &amp; 14H – 16H) **</p> <p><b>(2) Caractéristiques du convoi</b> — 72t largeur 2,5 m longueur 27 m : circulation libre — 72t largeur 3 m longueur 20 m : voiture pilote avant le convoi — 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur bidirectionnelle : voiture pilote derrière le convoi et roues de droite sur bande de rive — 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur 2 x 2 voies : voiture pilote derrière le convoi et roues de droite sur bande de rive — 120t largeur 3 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant — 120t largeur 3,5 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi, roues de droite sur bande de rive et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant.</p>	

RN / RD	MASSE EN TONNES	DÉFINITION LITTÉRALE	Prescriptions des gestionnaires de réseaux	Code prescription générale
			<p><b>(3) Masse</b> Le réseau DIRCO est : — autorisé pour les convois entre 48 et 72t — autorisé pour les convois entre 72 et 120t avec passage sur les ouvrages obligatoirement seuls et au pas et sans autre circulation</p> <p><b>(4) Masse sur passage supérieur</b> Les ouvrages passant au-dessus du réseau national sont sous la responsabilité du gestionnaire de la voie portée (département, communes, etc.). Les autorisations de passage sur ces ouvrages, notamment masse, sont à obtenir auprès d'eux.</p> <p><b>(5) Hauteur</b> Le transporteur doit faire une reconnaissance préalable de son itinéraire pour vérifier qu'il pourra passer sur le réseau.</p> <p align="center">* Pas de rase campagne sur cet itinéraire ** La zone urbaine est située à Limoges du PR 16+000 au PR19+600</p>	

**7) Réseau 120 tonnes – Ville de Limoges**

RN / RD	MASSE EN TONNES	DÉFINITION LITTÉRALE	Prescriptions des gestionnaires de réseaux	Code prescription générale
<b>Bd de Beaublanc - Bd de la Borie - bd du Mas Bouyol - Bd de Vanteaux - Bd de Bel-Air</b>	<b>120</b>	Depuis le carrefour Bd du Vignal / route de Bellac / Bd de Beaublanc jusqu'à l'échangeur Bd de Bel-air / RN 21	<u><b>Ville de Limoges</b></u>  La circulation des transports exceptionnels est interdite de 07h30 à 9h00 et de 16h30 à 19h00. Pour tout convoi de plus de 4m de largeur, le transporteur devra prévenir 48h avant son passage, la direction du domaine public de la ville de Limoges au téléphone 05.55.45.63.17 pour vérifier la libre circulation de l'itinéraire. Pour les convois d'une hauteur supérieure à 5,00 m, le transporteur devra contacter au moins deux semaines à l'avance la Société des Transports en Commun de Limoges Métropole (TCLM) au 05.55.34.24.84 fax : 05.55.34.87.30 pour vérifier les possibilités et les conditions de passage sous les lignes aériennes de trolleybus. En raison de manifestations importantes et récurrentes, la circulation sur cet itinéraire est difficile voire impossible, le dimanche 1 <sup>er</sup> mars et du 20 au 27 juin.	

### 8) Autoroute 20 – DIRCO

Autoroute	MASSE EN TONNES	DÉFINITION LITTÉRALE	Prescriptions des gestionnaires de réseaux	Code prescription générale
A20	120	<p align="center">A20/A20 Limite département Indre (36) / Haute-Vienne (87) à Limite département Corrèze (19) / Haute-Vienne (87) A20/A20</p>	<p align="center"><b><u>RAPPEL</u></b></p> <p align="center">Il est rappelé, concernant les indications de hauteurs des ouvrages et quels que soient leurs gestionnaires indiqués dans ce document, qu'elles ne sont représentatives ni du tirant d'air de l'ouvrage (donnée surfacique) ni de l'épure de franchissement (donnée volumique). Elles ne sauraient constituer qu'une indication et non un engagement du gestionnaire. Elles ne sauraient dispenser le pétitionnaire de la reconnaissance complète de son itinéraire, de tous ses points singuliers et particulièrement des conditions de franchissement des PS ou des PI.</p> <p align="center"><b><u>DIRCO</u></b></p> <p align="center">Avant tout passage sur le réseau DIRCO, le transporteur doit prévenir le CIGT de son entrée et sa sortie du réseau</p> <p><b>(1) Passage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Circulation libre en rase campagne *</li> <li>— En zone urbaine, pas de circulation de nuit ni aux heures de pointe (9H-11H30 &amp; 14H – 16H) **</li> <li>— Sur l'A20 en zone urbaine (entre les échangeurs 28 et 36 et la bifurcation A89 nord et 53) uniquement de nuit entre 21H30 et 5H30</li> </ul> <p><b>(2) Caractéristiques du convoi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— 72t largeur 2,5 m longueur 27 m : circulation libre</li> <li>— 72t largeur 3 m longueur 20 m : voiture pilote avant le convoi</li> <li>— 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur bidirectionnelle : voiture pilote avant le convoi</li> <li>— 72t largeur 3,5 m longueur 20 m sur 2 × 2 voies : voiture pilote derrière le convoi et roues de droite sur bande de rive</li> <li>— 120t largeur 3 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant</li> <li>— 120t largeur 3,5 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi, roues de droite sur bande de rive et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant</li> </ul> <p><b>(3) Masse</b></p> <p>Le réseau DIRCO est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— autorisé pour les convois entre 48 et 72t</li> <li>— autorisé pour les convois entre 72 et 120t avec passage sur les ouvrages obligatoirement seuls et au pas et sans autre circulation</li> </ul> <p><b>(4) Masse sur passage supérieur</b></p> <p>Les ouvrages passant au-dessus du réseau national sont sous la responsabilité du gestionnaire de la voie portée (département, communes, etc.). Les autorisations de passage sur ces ouvrages, notamment masse, sont à obtenir auprès d'eux.</p> <p><b>(5) Hauteur</b></p> <p>Le transporteur doit faire une reconnaissance préalable de son itinéraire pour vérifier qu'il pourra passer sur le réseau.</p> <p>* La rase campagne va de l'entrée dans le département de la Haute-Vienne depuis la Creuse jusqu'au PR 175 et après Limoges du PR 190 à 223 en limite du département de la Corrèze.</p> <p>** La zone urbaine s'étend du PR 175 au PR 190 – Limoges.</p>	

**ANNEXE 4**  
**CODES ET PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES**

Codes prescriptions	Type prescription	Gestionnaire de voirie	N°	PRESCRIPTIONS	Largeur en m	Hauteur en m
				<b><u>RAPPEL</u></b> Il est rappelé, concernant les indications de hauteurs des ouvrages et quels que soient leurs gestionnaires indiqués dans ce document, qu'elles ne sont représentatives ni du tirant d'air de l'ouvrage (donnée surfacique) ni de l'épure de franchissement (donnée volumique). Elles ne sauraient constituer qu'une indication et non un engagement du gestionnaire. Elles ne sauraient dispenser le pétitionnaire de la reconnaissance complète de son itinéraire, de tous ses points singuliers et particulièrement des conditions de franchissement des PS ou des PI.		
PP087DIRCO-00002	PP	DIRCO	2	A20 : limitée à 120t du PR 175+000 au PR 190+000 dans les conditions de la prescription générale PGDIRCO (Zone : urbaine) En zone urbaine, pas de circulation de nuit ni aux heures de pointe (9H à 11H30 & 14H à 16H) Sur l'A20 en zone urbaine (entre les échangeurs 28 et 36 et la bifurcation A89 nord et 53) uniquement de nuit entre 21H30 et 5H30	3,50	
PP087DIRCO-00003	PP	DIRCO	3	A20 : limitée à 120t du PR. 190+000 au PR 223+000 dans les conditions de la prescription générale PGDIRCO (Zone : rase campagne)	3,50	
PP087DIRCO-00006	PP	DIRCO	6	RN 21 : limitée à 120t du PR 2+000 au PR 15+500 dans les conditions de la prescription générale PGDIRCO (Zone : urbaine)	3,50	
PPOS7DIRCO-00007	PP	DIRCO	7	RN 21 : limitée à 120t du PR 15+500 au PR 39+670 dans les conditions de la prescription générale PGDIRCO (Zone : rase campagne)	3,50	
PPOS7DIRCO-00019	PP	DIRCO	19	RN 141 : limitée à 120t du PR 43+000 au PR 71+1030 dans les conditions de la prescription générale PGDIRCO (Zone : rase campagne)	3,50	
PP087DIFIC0-00023	PP	DIRCO	23	RN 145 : limitée à 72t du PR 0+000 au PR 29+510 dans les conditions de la prescription générale PGDIRCO (Zone : rase campagne)	3,50	
PPOS7DIF(C0-00024	PP	DIRCO	24	RN 147 : limitée à 120t du PR 9+000 au PR 61+1117 dans les conditions de la prescription générale PGDIRCO (Zone : rase campagne)	3,50	
PP087DIRCO-00042	PP	DIRCO	42	RN 520 : limitée à 120t du PR 0+000 au PR 6+000 dans les conditions de la prescription générale PGDIRCO (Zone : urbaine)	3,50	
PP087DIRCO-00043	PP	DIRCO	43	RN 520: limitée à 120t du PR 6+000 au PR 14+360 dans les conditions de la prescription générale PGDIRCO (Zone : rase campagne)	3,50	

Codes prescriptions	Type prescription	Gestionnaire de voirie	N°	PRESCRIPTIONS	Largeur en m	Hauteur en m
PG087DIRCO	PG	DIRCO		<p align="center"><b>Prescriptions générales de la DIRCO :</b></p> <p>Avant tout passage sur le réseau DIRCO, le transporteur doit prévenir le CIGT de son entrée et sa sortie du réseau :</p> <p><b>(1) Passage</b>                      — Circulation libre en rase campagne                      — En zone urbaine, pas de circulation de nuit ni aux heures de pointe (9H-11H30 &amp; 14H – 16H)                      — Sur l'A20 en zone urbaine (entre les échangeurs 28 et 36 et la bifurcation A89 nord et 53) uniquement de nuit entre 21H30 et 5H30</p> <p><b>(2) Caractéristiques du convoi</b>                      — 72t largeur 2,50 m longueur 27 m : circulation libre                      — 72t largeur 3,00 m longueur 20 m : voiture pilote avant le convoi                      — 72t largeur 3,50 m longueur 20 m sur bidirectionnelle : voiture pilote avant le convoi                      — 72t largeur 3,50 m longueur 20 m sur 2 × 2 voies : voiture pilote derrière le convoi et roues de droite sur bande de rive                      — 120t largeur 3,00 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant                      — 120t largeur 3,50 m longueur 20 m au moins : voiture pilote devant et derrière le convoi, roues de droite sur bande de rive et franchissement des points singuliers ouvrages d'art seul dans l'axe au pas (d'où nécessité de deux voitures pilotes qui font bouchon mobile lors du franchissement des ouvrages) et délai de prévenance de la DIRCO (CIGT) 72 heures avant</p> <p><b>(3) Masse</b>                      Le réseau DIRCO est :                      — autorisé pour les convois entre 48 et 72t                      — autorisé pour les convois entre 72 et 120t avec passage sur les ouvrages obligatoirement seuls et au pas et sans autre circulation</p> <p><b>(4) Masse sur passage supérieur</b>                      Les ouvrages passant au-dessus du réseau national sont sous la responsabilité du gestionnaire de la voie portée (département, communes, etc.). Les autorisations de passage sur ces ouvrages, notamment masse, sont à obtenir auprès d'eux.</p> <p><b>(5) Hauteur</b>                      Le transporteur doit faire une reconnaissance préalable de son itinéraire pour vérifier qu'il pourra passer sur le réseau.</p> <p align="center"><b>Porte d'entrée unique pour la DIRCO :</b>  <a href="mailto:biesr.spt.dir-centre-ouest@developpement-durable.gouv.fr">biesr.spt.dir-centre-ouest@developpement-durable.gouv.fr</a></p>		
PG087DDT87	PG	DIRCO	DDT87	<p align="center"><b>Prescriptions générales s'appliquant à tous les itinéraires en Haute-Vienne :</b></p> <p>selon les dispositions de l'article 6, alinéas 3 de l'arrêté du 4 mai 2006 modifié, le pétitionnaire s'engage à reconnaître l'itinéraire autorisé et avoir vérifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- qu'aucun obstacle fixe, notamment dans les traversées d'agglomération, ne gêne ou n'empêche le passage du convoi</li> <li>- que les caractéristiques de son convoi lui permettent de respecter les conditions minimales de franchissement des passages à niveau et des ouvrages d'art.</li> </ul> <p>L'usage d'un réseau préétabli ne le dispense pas de cette reconnaissance, le réseau pouvant à tout moment subir des modifications.</p>		



Annexe de l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 définissant les réseaux routiers « 120 tonnes », « 94 tonnes » et « 72 tonnes » du département de la Haute-Vienne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées

Codes prescriptions	Type prescription	Gestionnaire de voirie	N°	PRESCRIPTIONS	Largeur en m	Hauteur en m
PP087CD87-00001	PP	CD87	1	En vue du franchissement du P.N. 17 à Saint-Léonard-de-Noblat : si le temps prévisible nécessaire a cette manœuvre est supérieure à		
PP087DIRCO-00001	PP	DIRCO	1	<b>A20</b> : limitée à 120t du PR 120+000 au PR 175+000 dans les conditions de la prescription générale PGDIRCO (Zone : rase campagne)	3,50	
PP087DIRCO-00044	PP	DIRCO	44	<b>RN 520</b> : limitée à 120t du PR 16+000 au PR 19+600 dans les conditions de la prescription générale PGDIRCO (Zone : urbaine)	3,50	
PG087085	PG	Limoges		<b>VILLE DE LIMOGES</b> La circulation des transports exceptionnels est interdite de 07h30 à 09h00 et de 16h30 à 18h30. Pour tout convoi de plus de 4m de largeur, le transporteur devra prévenir 48h avant son passage : — la direction du domaine public de la ville de Limoges au téléphone au 05.55.45.63.17 pour vérifier la libre circulation de l'itinéraire. Pour les convois d'une hauteur supérieure à 5,00 m, le transporteur devra contacter au moins deux semaines à l'avance la société des Transports en Commun de Limoges métropole (TCLM) au 05.55.34.24.84, fax : 05.55.34.87.30 pour vérifier les possibilités et les conditions de passage sous les lignes aériennes de trolleybus. En raison de manifestations importantes et récurrentes i la circulation sur cet itinéraire est difficile voire impossible, le dimanche 1 <sup>er</sup> mars et du 20 au 27 juin.	3,50	
PG087001	PG	Aixe-sur-Vienne		La circulation des transports exceptionnels est interdite de 07h30 à 9h30 et de 16h30 à 19h00	3,50	
PP087CD87-00002	PP	CD87	2	<b>D 2000</b> : Sens Nord-Sud : descente 6% sur 2500 m- Sens Sud-Nord : descente 7 % sur 700 m Le transport ayant une largeur supérieure à la largeur d'une des voies de circulation de la RD 2000 (3,50m), son débord sur la voie opposée est de nature à présenter un risque de sécurité routière, en particulier au droit des créneaux de dépassement.	3,50	4,85 m